

FLASH INFO N°1 BELLOCQ



P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Comme annoncé dans le bulletin Municipal n° 14 de 2017-2018, la commune est actuellement régie par le R.N.U (Règlement National d'Urbanisme).

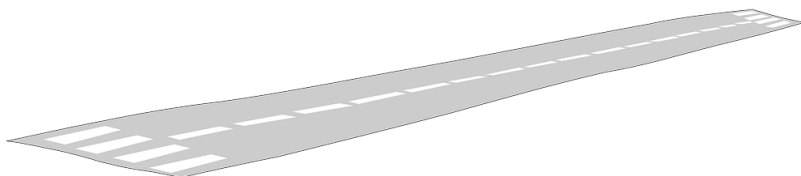
Le conseil Municipal a décidé de répondre à certaines remarques de l'État afin de procéder à un nouvel arrêt du projet de P.L.U.

Ce nouveau document sera soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A) et à l'État.

Pour terminer, ce nouveau document sera soumis à enquête publique puis approuvé en conseil Municipal d'ici la fin de l'année 2018.

DEVIATION R.D 29

Hélas, l'extraction des granulats au niveau de la gravière G.S.M, route de LAHONTAN, débutera à la mi-juin. Néanmoins, en réponse à notre vigilance, nos nombreux rendez-vous et courriers auprès du Conseil Départemental, en date du 12 février 2018, son Président, Monsieur LASSERRE nous a informé que les négociations pour les acquisitions foncières en vue de la réalisation de la déviation débuteraient cette année.





RAPPEL REGLES D'URBANISME

La plupart des travaux d'amélioration de l'habitat sont soumis à déclaration préalable (DP) en mairie (Liste non exhaustive):

- Ravalement de façade, peinture comprise.
- Puits de lumière, velux, chien assis.
- Changement de boiseries, volets et leur peinture, fenêtres.
- Panneaux photovoltaïques
- Clôtures.
- Abri de jardin dont la surface est supérieure à 5m²

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 05.59.65.12.97 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : [mairie.bellocq @wanadoo.fr](mailto:mairie.bellocq@wanadoo.fr).



DIVAGATION DES CHIENS



Nous vous rappelons que, par arrêté Municipal du 7 juillet 2017, il est interdit de laisser divaguer les chiens c'est-à-dire de les laisser circuler sans surveillance effective de leur maître. De même tout sera fait pour éviter les aboiements prolongés ou répétés.



MUTUELLE SANTE

Afin de permettre à tous de souscrire à une mutuelle santé, de favoriser le retour à l'accès aux soins ou économiser sur vos cotisations, il est possible aux communes via le CCAS, de passer une convention auprès d'organismes tels que

-Ma comone, ma santé : www.macommunemasante.org

-Axa dans le cadre de son offre promotionnelle santé communale : malulongo labellisé collectivités territoriales.

Vous serez prochainement informés de la signature des conventions et des modalités de prise de rendez-vous pour tout renseignement et proposition personnalisée.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La municipalité a passé une convention avec un prestataire pour créer son site internet. Celui-ci est en cours de construction.



RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 : retour à la semaine des 4 jours

En date du 09 mai 2018, le D.A.S.E.N (Directeur d'Académie) a validé la demande de dérogation pour un retour à la semaine des 4 jours, émise conjointement par le Conseil Municipal et le Conseil d'école.

Les nouveaux horaires seront les suivants : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

POINT ECOLOGIE : HERBE DE TONTE



La belle saison a commencé.

N'oubliez pas que l'herbe tondu e peut être très utile. Un peu séchée, vous pouvez l'intégrer petit à petit à votre compost ou l'utiliser en paillage dans votre potager.

En plus d'apporter de l'azote, elle maintiendra l'humidité et ralentira la pousse des mauvaises herbes.

Au pied des arbres, elle vous évitera les tontes difficiles autour des troncs ou les blessures avec le fil.

Economie d'engrais, économie d'eau, économie de passage en déchetterie.

COMPOSTEUR INDIVIDUEL



La CCLO met des composteurs à disposition de chaque foyer à la déchetterie d'ORTHEZ, 525 route de Bonnut.

Pour en retirer un, il suffit de se munir d'un justificatif de domicile.